

DÉCLARATION DE LA LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION

Ce formulaire vous permet de déclarer la liste des personnes en charge de l'administration de votre association. L'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et l'article 2 de son décret d'application imposent la déclaration des éléments suivants : le nom, la profession, le domicile et la nationalité de celles et ceux qui sont chargés de l'administration de votre association.

Les données nominatives personnelles contenues dans cette liste ne feront l'objet d'aucune saisie permettant la constitution d'un fichier nominatif.

Cette liste est communicable à toute personne en faisant la demande.

1 - IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

TITRE ACTUEL DE L'ASSOCIATION :

VELO CLUB DE GRAMAT

Numéro de dossier RNA : W463000769

Numéro SIREN/SIRET :

SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

Mairie

46500 Gramat

2 - NATURE DE LA DÉCLARATION

Vous souhaitez faire une déclaration de modification de la liste des personnes chargées de l'administration.

Date de la décision de l'organe délibérant : 07/12/2024

3 - SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Déclaration établie le : 17/01/2025

Nom et qualité du déclarant : LUCAS Secrétaire

TITRE ACTUEL DE L'ASSOCIATION :

VELO CLUB DE GRAMAT

Numéro de dossier RNA : W463000769

Dirigeant 1

Fonction dans l'association : Secrétaire

Civilité : M

Nom : LUCAS

Nationalité : Française

Prénom(s) : PHILIPPE

Profession : INGENIEUR

ADRESSE :

Étage, escalier, appartement :

Immeuble, bâtiment, résidence :

N° et nom de la voie : 785 rue Alexandre Dumas

Lieu-dit ou boîte postale :

Code Postal : 46500

Commune / Localité : GRAMAT

Etat / Province :

Pays : FRANCE

Dirigeant 2

Fonction dans l'association : Président(e)

Civilité : M

Nom : Revenu

Nationalité : Française

Prénom(s) : Michel

Profession : RETRAITE

ADRESSE :

Étage, escalier, appartement :

Immeuble, bâtiment, résidence :

N° et nom de la voie : 21 rue St Exupéry

Lieu-dit ou boîte postale :

Code Postal : 46500

Commune / Localité : GRAMAT

Etat / Province :

Pays : FRANCE

"La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. Les

articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association."